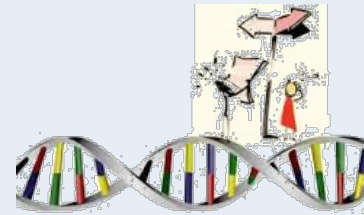


Atelier scientifique

Animé par l'école de l'ADN



Invisible Biodiversité

On recense aujourd'hui environ **1,7 millions d'espèces vivantes** sur Terre. Combien en reste-t-il à découvrir ? Les estimations varient entre 10 et 100 millions, mais une chose est certaine : c'est dans la **biodiversité microbienne** - celle des bactéries, protozoaires, champignons et autres algues unicellulaires - que se situe le plus extraordinaire réservoir de vie de la biosphère et les connaissances que l'on en a sont encore infimes. C'est sur ce monde vivant de l'infiniment petit que nous vous proposons de **jeter un oeil** ... A partir d'échantillons pouvant être ramenés par les participants - *mare de votre jardin, prélèvement de « mer » de vos vacances, morceau de fromages du dernier repas ...* - nous vous proposons de partir à la découverte de **mondes microscopiques grouillant de vie** !

1h30 de découverte où nous aurons peut-être la surprise de **croiser ... un ours** sous l'objectif du microscope !
L'atelier pourra être annulé si le nombre de participants est insuffisant

Date : Vendredi 27 octobre 2017

Horaire : de 14h30 à 16h00

Lieu : Espace Mendès France 1 place de la Cathédrale 86000 Poitiers

Age : Dès 7 ans

Participation aux frais : 5 €/participant

Renseignement : Marie Anne afep.vienne@laposte.net

Inscription **avant le 20 octobre 2017** à l'aide du bulletin en page 2

Talon à envoyer, avant le 20 octobre 2017 accompagné de votre chèque à l'ordre du
« Trésorier AFEP » à **AFEP INSCRIPTIONS - 56 rue de la Montjoie - 45770 Saran**

Nom/Prénom de la famille

Adresse

Tél. * E-Mail :

***joignable le jour de l'activité**

Enfant(s) : Nom/Prénom/âge

.....

Autorisation Parentale pour l'Atelier Scientifique du 27 octobre 2017 X18.132.ACE – Invisible biodiversité

Je déclare être membre de l'association

Je certifie que mon enfant est bien couvert par une assurance étendue aux activités extrascolaires. Merci d'indiquer le nom de la compagnie d'assurance, le N° du contrat et la Période de validité. :

Une fois l'inscription validée, elle ne sera plus remboursable, sauf si l'annulation de l'activité est du fait de l'organisateur.

Droit à l'image : des photos pourront être prises et publiées dans la lettre d'information ou sur le site internet de l'association.

Signature et Date (précédée de la mention « **Lu et Approuvé** »)